

crainte ce sirop, le Gouvernement américain a traduit Coderre devant la cour et il fut condamné à \$150. d'amende [Notice of judgement. No 1277].

Dr Fahrncy's Teething Syrup. — Il est à base de morphine, de chloroforme et d'alcool. Comme ces trois substances ne sont pas inoffensives pour l'enfant; qu'il peut en résulter par leur administration prolongée de très mauvais effets et surtout attendu que ce n'est pas un remède infaillible contre n'importe quelle maladie, la Cour de District des Etats-Unis a condamné Dr Fahrncy's Teething syrup à \$100. d'amende [Notice of judgment No 144].

Dr Winchell's Teething syrup. — Ce produit est déclaré frauduleux parce que la circulaire et l'annonce étaient remplies de faussetés. Condamné à l'amende. [Notice of judgment No 624].

Dr Moffets Teethiva. — Ce calmant est à base d'opium. Il fut déclaré frauduleux à cause des fausses propriétés curatives, attribuées à ce sirop, qu'il ne possédait pas. Il plaida coupable, \$10. d'amende et les frais. [Notice of judgment No 1024].

Hodnett's Gem Soothing syrup. — D'après l'étiquette ce sirop contient 4 4/5 grains d'opium.

Attendu que ce produit contient de la morphine, qu'il est dangereux de le donner à l'enfant, contrairement à tout ce que dit la circulaire accompagnant la bouteille, ce produit fut déclaré frauduleux par la cour des Etats-Unis. [Notice of judgment No 401].

Sirop d'Anis Gauvin. — L'analyse de ce sirop faite aux Etats-Unis, a prouvé qu'il contenait de la morphine et de l'alcool.

Attendu qu'une mixture d'alcool et de morphine, donnée à tout propos à l'enfant peut compromettre sa santé, et comme l'analyse